

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE MONTROUGE
Du 16 février 2022 à 18h30**

22 – 01

Publié conformément aux articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur convocation adressée le 8 février 2022, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 16 février 2022, sous la présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président de la Caisse des Ecoles et Maire de la Ville de Montrouge.

PRÉSENTS : (15) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Patricia BDIAS, Madame Marie COLAVITA, Madame Anne-Laure CROCHAT, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Monsieur Maxime VETILLARD, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Madame Claude FAVRA, Monsieur Roger GIBERT, Madame Isabelle GONCALVES LE HENAFF, Madame Sonia HADDAR, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZEELE.

EXCUSÉS : (3) Madame Béatrice CHAMPROUX, Madame Charlotte BAELDE, Madame Amina SAMBOU-HONORE.

RETARDÉE : (1) Madame Isabelle LEMÉE.

ABSENTE : (1) Madame Nicole GIBERT.

REPRESENTÉS : (3) Monsieur Pierre BACCON donne pouvoir à Madame Claude FAVRA, Madame Christine LIOTARD donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Madame Typhaine VALAX donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves VERZEELE.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fonctionnaires territoriaux présents :

Madame Hélène DURAND, Directrice adjointe du service Éducation,
Madame Patricia BÉCAM, Secrétaire.

Représentants de l'Éducation nationale :

Monsieur Stéphane DELATTRE (Conseiller pédagogique de circonscription),
Madame Isabelle GILIS-BERTRAND (Conseillère pédagogique de circonscription).

Monsieur Etienne LENGEREAU, Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles à 18h35 et souhaite la bienvenue à tous les administrateurs.

I – Installation du nouveau Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :

Suite aux élections du 14 décembre 2021 par lesquelles les membres souscripteurs ont renouvelé leurs représentants au sein du Conseil d'administration, il convient de procéder à l'installation du nouveau bureau du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.

Ont été élus lors de l'Assemblée Générale :

- Monsieur Antoine BOUCHEZ
- Madame Claude FAVRA
- Monsieur Roger GIBERT
- Madame Nicole GIBERT
- Madame Isabelle GONCALVES LE HENAFF
- Madame Sonia HADDAR
- Madame Christine LIOTARD
- Madame Patricia SOYER
- Madame Typhaine VALAX
- Monsieur Gérard VAUCORET
- Madame Régine VERZEELE

Le Conseil d'administration est installé.

II – Election du Vice-Président, du Secrétaire et du Secrétaire Adjoint :

Conformément aux statuts de la Caisse des Ecoles, article 4, « le Conseil, ainsi constitué, choisit en son sein, dans la séance d'installation, un Vice-président, un secrétaire et un secrétaire adjoint. »

Le vote aura lieu à main levée et à la majorité absolue conformément à l'article L 2121-21.2 du Code des Collectivités Territoriales.

L'élection du Vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Marie COLAVITA en tant que Vice-Présidente. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Madame Marie COLAVITA est élue Vice- Présidente à l'unanimité.

L'élection du Secrétaire

Madame la Vice-Présidente propose la candidature de Monsieur Matthieu DEVRIENDT.

Monsieur Matthieu DEVRIENDT est élu Secrétaire à l'unanimité.

L'élection du Secrétaire Adjoint

Madame la Vice-Présidente propose la candidature de Madame Patricia BADIAS.

Madame Patricia BADIAS est élue Secrétaire Adjointe à l'unanimité.

III – Constitution des commissions du Bien-Manger, de la Fracture numérique et de l'Education au numérique, des Animations Culturelles :

Trois Commissions existent au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles : « La Commission du « Bien-Manger », La Commission de « la Fracture Numérique et de l'Education numérique, la Commission des « Animations culturelles ».

Monsieur le Président propose de les reconduire et d'en désigner les membres.

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'en 2020, il a été décidé de travailler en commission sur des thématiques spécifiques : trois thématiques ont alors été retenues.

Elle souligne que le travail de la commission du Bien-Manger a notamment conduit à proposer des ateliers sur le pain et sur le recyclage du pain à l'ensemble des centres de loisirs élémentaires. Dix interventions ont eu lieu avec Monsieur IMBAULT, de AnCuisine.

Elle indique que ces ateliers ont été appréciés par les enfants et les directeurs des accueils de loisirs.

Elle précise que cette année la commission du Bien-Manger poursuivra son travail dans ce sens pour les écoles afin de toucher le plus grand nombre d'enfants.

Madame la Vice-Présidente précise que la commission du Bien-Manger souhaite également travailler sur un guide de cuisine avec les enfants en vue de le partager avec les parents.

Elle souligne que le rapporteur était Madame Patricia BADIAS qui a tenu son rôle avec beaucoup d'implication.

Madame la Vice-Présidente souligne que la commission de la Fracture Numérique et de l'Education au numérique n'a pas pu porter les projets souhaités pour le moment en raison du contexte sanitaire, mais elle a pris des contacts avec différentes associations et il semblerait qu'une action puisse être mise en place pour l'année prochaine.

Elle précise que le rapporteur était Monsieur Maxime VETILLARD.

Madame la Vice-Présidente souligne enfin que la commission des Animations Culturelles a permis de lancer les budgets participatifs qui font l'objet du point V, elle a également comme vocation d'accompagner les enseignants et écoles sur les thématiques culturelles.

Elle remercie Monsieur Stéphane DELATTRE et Madame Isabelle GILIS-BERTRAND ainsi que Madame Béatrice CHAMPROUX pour leur accompagnement et leur expertise au sein des commissions.

Madame la Vice-Présidente précise que le rapporteur était Madame Isabelle LEMEE. _____

Elle indique que toutes ces actions vont être développées cette année.

Elle rappelle également que ces commissions, réunies et animées par la Vice-présidente de la Caisse des Ecoles, sont respectivement chargées :

- de promouvoir le « Bien-Manger » et fait écho aux projets d'agriculture urbaine de la Ville,
- de faire la promotion de l'éducation numérique en partenariat avec l'Education nationale, et les partenaires du numérique (associations, prestataires, formateurs ou

autre). Il s'agira également d'accompagner les familles quant à l'utilisation efficiente des écrans,

- de faire la sélection de toutes les activités culturelles (spectacles de fin d'année proposés aux enfants des écoles maternelles et élémentaires, ateliers, choix de livres ou de jouets, animations pédagogiques au sein des écoles).

Le secrétariat administratif est assuré par le service Education de la Ville de Montrouge.

Après appel à candidature parmi les membres du conseil d'administration, ledit conseil désigne à l'unanimité :

- Pour siéger à la **Commission du « Bien-Manger »** : Madame Marie COLAVITA, Madame Patricia BDIAS, Madame Claude FAVRA, Madame Anne-Laure CROCHAT, Madame Isabelle GONCALVES Le HENAF, Madame Patricia SOYER, Madame Régine VERZEELE, Monsieur Matthieu DEVRIENDT.
Est nommé rapporteur : Madame Patricia BDIAS
Madame Béatrice CHAMPROUX soutiendra cette commission.
- Pour siéger à la **Commission de « la Fracture Numérique et de l'Education numérique »** : Madame Marie COLAVITA, Monsieur Maxime VETILLARD, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Matthieu DEVRIENDT.
Est nommé rapporteur : Monsieur Maxime VETILLARD.
Monsieur Stéphane DELATTRE soutiendra cette commission.
- Pour siéger à la **Commission des « Animations culturelles »** : Madame Marie COLAVITA, Madame Isabelle LEMEE, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Sonia HADDAR, Madame Patricia SOYER, Monsieur Roger GIBERT.
Est nommé rapporteur : Madame Isabelle LEMEE.
Madame Audrey JUPIN soutiendra cette commission.

Madame la Vice-Présidente souligne que les commissions pourront également décider d'associer des souscripteurs de la Caisse des Ecoles ou des membres de l'Education nationale dans leurs travaux, selon les besoins pour apporter une expertise ou une aide.

Madame LEMEE rejoint le Conseil d'Administration à 19h et s'excuse pour son retard, elle a été retenue sur une autre réunion.

Madame la Vice-Présidente rappelle que les trois commissions travaillent sur les domaines qui les concernent, des comptes rendus sont faits et des points d'étape sont réalisés en Conseil d'administration. Elle précise que le choix des spectacles pour les maternelles et les élémentaires, les jouets et les livres pour les festivités de fin d'année sont faits par le Conseil d'Administration.

Madame la Vice-Présidente ajoute que les commissions peuvent déjà commencer à travailler pour mettre en place des actions à la rentrée 2022.

IV – Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 7 décembre 2021

Le précédent compte rendu ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

V – Finalisation des choix des budgets participatifs

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'un appel à projet destiné aux enseignants et enseignantes des écoles primaires publiques de Montrouge a été lancé par la Caisse des écoles suite au Conseil d'administration du 14 septembre 2021. Il s'agit de valoriser les initiatives en faveur des Actions Culturelles, du Bien-Manger et de l'Éducation Numérique et de diversifier et d'enrichir les ateliers thématiques sur proposition de projets innovants et dûment motivés.

Les candidatures pouvaient être adressées à la Direction de l'Education jusqu'au 5 décembre 2021. 21 projets ont été enregistrés : 10 présentés par les écoles élémentaires et 11 par les écoles maternelles.

Madame la Vice-Présidente précise que tous les projets ont été étudiés par les administrateurs lors du conseil d'administration du 7 décembre 2021. 11 projets ont été validés par la Caisse des Ecoles en l'état représentant une participation financière de la Caisse des écoles de **7 741 euros**.

Madame la Vice-Présidente ajoute que **10 projets** ont reçu une validation de principe. Néanmoins, les administrateurs ont souhaité que les écoles complètent les projets en intégrant notamment des co-financements (coopérative, ...) et l'organisation de restitutions pour les projets en lien avec l'Action musicale.

Les 10 projets ont été renvoyés modifiés à la Direction de l'Education avant la date d'échéance fixée le 21 janvier 2022.

L'enveloppe financière de la participation sollicitée auprès de la Caisse des écoles s'élève à **20 794 €** soit un **budget total de 28 535 € pour cette action**.

Madame la Vice-Présidente tient à remercier l'ensemble des enseignants qui ont adhéré à ce nouveau mode de fonctionnement.

Madame GILIS-BERTRAND remercie Madame DURAND pour le travail réalisé.

Madame la Vice-Présidente cite les 10 projets retravaillés par les écoles.

1) Projet présenté par l'école élémentaire Aristide BRIAND qui s'intitule *Le conte au service de la culture musicale* avec la compagnie Les archets à bâbord. Il s'agit de faire découvrir les familles d'instruments par le conte musical tout en se familiarisant avec le répertoire classique. Le projet a été retravaillé et répond aux attentes des Administrateurs formulées lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021, notamment sur le budget et la restitution.

Le projet est validé et une participation de 2 350 € est accordée à l'unanimité (soit la moitié du budget présenté auparavant).

2) L'école élémentaire QUENEAU propose un projet sur *la pratique du ukulélé* avec la Fabrique des Talents. Le projet a été retravaillé et répond aux attentes des Administrateurs formulées lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021, notamment sur la restitution. Le délai est trop court pour une restitution dans le cadre du Paris Guitare Festival. Les ukulélés resteront à disposition dans le matériel collectif de l'école.

Le projet est validé et une participation de 1 560 € est accordée à l'unanimité.

3) L'école maternelle Maurice Arnoux présente un projet de mise en musique de l'album *La chasse à l'ours* pour permettre aux enfants de découvrir leur voix, leur corps et d'explorer les instruments, d'associer des sonorités à des émotions, d'affiner son écoute, de travailler sa mémoire. Cette action est portée par l'Action musicale. Le projet a été retravaillé et répond aux attentes des Administrateurs formulées lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021, notamment sur le budget et la restitution.

Le projet est validé et une participation de 1 930 € est accordée à l'unanimité.

4) L'école maternelle Marcelin BERTHELOT présente un projet de sonorisation de l'album *// est fou ce loup !* pour permettre aux enfants de créer un environnement sonore autour d'un livre animé, de fédérer les élèves autour de la découverte de l'objet livre, d'explorer sa voix, son corps, les instruments, d'acquérir un répertoire de comptines en lien avec le projet. Cette action est portée par l'Action musicale. Le projet a été retravaillé et répond aux attentes des Administrateurs formulées lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021, notamment sur le budget.

Le projet est validé et une participation de 3 070 € est accordée à l'unanimité.

5) L'école maternelle BOILEAU propose de mettre en musique une histoire « *Le petit chasseur de bruits* » pour permettre aux enfants de participer à des ateliers musicaux avec une musicienne professionnelle, d'enrichir la possibilité de création et l'imaginaire musical personnel et collectif des élèves. Cette action est portée par l'Action musicale. Le projet a été retravaillé et répond aux attentes des Administrateurs formulées lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021, notamment sur le budget et la restitution.

Le projet est validé et une participation de 2 000 € est accordée à l'unanimité.

6) L'école maternelle BRIAND présente un projet « *Voyage au pays des sons* » pour permettre aux enfants de s'éveiller à la musique en développant sa capacité d'écoute et de reproduction par la maîtrise du geste, d'explorer le monde à travers les bruits et les sons de la nature et des animaux, les matériaux, de se repérer dans l'espace, le temps et de découvrir son corps. Cette action est portée par l'Action musicale. Le projet a été retravaillé et répond aux attentes des Administrateurs formulées lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021, notamment sur le budget et la restitution.

Le projet est validé et une participation de 3 004 € est accordée à l'unanimité.

7) L'école maternelle HAUT-MESNIL propose un projet « *Contons et chantons le Petit chaperon rouge* » pour permettre aux enfants d'étudier un conte le Petit Chaperon rouge, en mettant en lumière certaines parties par le chant, de les fédérer autour d'une chorale en vue d'un concert devant les familles et de permettre d'acquérir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour une meilleure entrée au CP. Cette action est portée par Kid-Opera. Le projet a été retravaillé et répond aux attentes des Administrateurs formulées lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021, notamment sur le budget et la restitution.

Le projet est validé, il fait partie d'un PACTE, et une participation de 1 480 € est accordée à l'unanimité.

8) L'école maternelle HAUT-MESNIL propose un projet « *Ecoute et pratiques artistiques associées sur le thème de la nature* » pour permettre aux enfants d'apprendre à écouter, de développer son expression vocale et corporelle et d'explorer quelques instruments d'éveil musical. Cette action est portée par l'Action musicale. Le projet a été retravaillé et répond aux attentes des Administrateurs formulées lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021, notamment sur le budget et la restitution.

Le projet est validé et une participation de 2 660€ par la Ville est accordée à l'unanimité.

9) L'école maternelle RABELAIS propose un projet « *Action musicale en moyenne section* » pour permettre aux enfants d'exploiter, d'enrichir et de réinvestir le vocabulaire et capacités

langagières en PS, à travers l'utilisation d'instruments de musique connus et de nouveaux instruments qu'ils vont découvrir. Cette action est portée par l'Action musicale. Le projet a été retravaillé et répond aux attentes des Administrateurs formulées lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021, notamment sur la restitution.

Le projet est validé et une participation de 500 € est accordée à l'unanimité.

10) L'école maternelle RABELAIS propose un projet « *Action musicale en petite section* » pour permettre aux enfants de développer le vocabulaire et les capacités langagières à travers l'utilisation d'instruments de musique. Cette action est portée par l'Action musicale. Le projet a été retravaillé et répond aux attentes des Administrateurs formulées lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2021, notamment sur le budget et la restitution.

Le projet est validé et une participation de 2 240 € est accordée à l'unanimité.

VI – Questions diverses

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'il est encore possible d'adhérer à la Caisse des Ecoles au titre de membre souscripteur. Elle précise qu'une présentation de la Caisse des écoles sera faite lors du prochain Conseil municipal qui se tiendra le 31 mars 2022. Elle souligne la baisse des quêtes à mariage.

Conclusion

Monsieur le Président se réjouit de tous ces projets, il remercie les représentants de l'Education nationale. Il salue le dynamisme de la Caisse des Ecoles et remercie la Vice-Présidente et les administrateurs pour leur implication.

Il souhaite à tous les membres de la Caisse des Ecoles une bonne année 2022.

Monsieur DELATTRE remercie au nom de Madame CHAMPROUX Madame GILIS-BERTRAND pour son engagement tout au long de la conception, du suivi et de la mise en œuvre des projets.

Madame GILIS-BERTRAND souligne que le remplacement de Madame JUPIN durant son absence fut une très belle expérience en compagnie de Monsieur DELATTRE et de Madame CHAMPROUX. Elle indique qu'elle a pu connaître encore un peu plus les services de la Ville, les membres de la Caisse des écoles avec qui elle a eu plaisir à travailler. Elle remercie toutes les personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h15.

La Vice-Présidente



Marie COLAVITA

Le Secrétaire

Matthieu DEVRIENDT

